



KBC BANK
Société anonyme
Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
TVA BE 0462.920.226 (RPM Bruxelles)

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de KBC Bank SA qui se tiendra au siège social de la société, Avenue du Port 2 à 1080 Bruxelles, le mercredi 23 avril 2014 à 11.00 heures.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.
5. Proposition d'approbation de l'affectation du résultat de KBC Bank SA relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013, pour lequel 1.180.644.741,78 euros seront versés comme dividende, soit 1,29 euro par action, et 19.055.980,33 euros destinés à la participation des travailleurs.
6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2013.
7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2013.
8. Prise de connaissance du rapport annuel du conseil d'administration de KBC Consumer Finance SA pour l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, qui précède la date de prise d'effet de la fusion par absorption de KBC Consumer Finance SA dans KBC Bank SA.
9. Prise de connaissance du rapport de contrôle du commissaire sur les comptes non consolidés de KBC Consumer Finance SA pour l'exercice couvrant la période du 1er

janvier 2013 au 31 décembre 2013, qui précède la date de prise d'effet de la fusion par absorption de KBC Consumer Finance SA dans KBC Bank SA.

10. Proposition d'approbation des comptes non consolidés de KBC Consumer Finance SA pour l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, qui précède la date de prise d'effet de la fusion par absorption de KBC Consumer Finance SA dans KBC Bank SA.
11. Proposition de donner décharge aux ex-administrateurs de KBC Consumer Finance SA pour leur mandat exercé chez KBC Consumer Finance SA pendant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, qui précède la date de prise d'effet de la fusion par absorption de KBC Consumer Finance SA dans KBC Bank SA.
12. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Consumer Finance SA pour son mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, qui précède la date de prise d'effet de la fusion par absorption de KBC Consumer Finance SA par KBC Groupe SA.
13. Nominations statutaires
 - a. Proposition de renommer Monsieur Luc Discry comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.
 - b. Proposition de renommer Monsieur Marc Wittemans comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.
 - c. Proposition de nommer Madame Christine Van Rijseghem comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

Un CV succinct des nouveaux administrateurs proposés peut être consulté dans la Déclaration de gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport annuel, qui sera disponible sur le site : www.kbc.com.

14. Tour de table

Conformément à l'article 27 des statuts, les porteurs d'obligations nominatives doivent, au moins quatre jours ouvrables avant l'Assemblée générale ordinaire, en l'occurrence le jeudi 17 avril 2014 au plus tard, notifier par écrit au siège social leur intention d'assister à l'Assemblée générale ordinaire avec voix consultative.

Pour assister à l'Assemblée générale ordinaire avec voix consultative, les porteurs d'obligations dématérialisées doivent, au plus tard à la même date, déposer au siège social une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation, constatant l'indisponibilité des obligations jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire.

Les porteurs d'obligations au porteur émises exclusivement à l'étranger ou régies par un droit étranger, qui souhaiteraient assister à l'Assemblée générale ordinaire avec voix consultative doivent, au plus tard à la même date, déposer au siège social leurs obligations.

Pour éviter toute confusion, nous attirons votre attention sur le fait que la présente convocation concerne KBC Bank SA, dont les actions ne sont pas distribuées au public. Cette publication se fait uniquement par le souci du respect des obligations légales.

La convocation à l'Assemblée générale ordinaire de KBC Groupe SA, qui se tiendra le mercredi 30 avril 2014, fait l'objet d'une publication séparée.

Le Conseil d'Administration